



DELIBERATION RDG-CS-25-018

Objet : Crédit de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Le Comité Syndical de Routes de Guadeloupe, s'est réuni le vendredi 7 novembre 2025, à 11H30, au siège, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy LOSBAR, Président du Comité Syndical.

Nombre de membres en exercice : 6

| Représentants du Conseil Départemental | | Représentants du Conseil Régional | |
|--|------------|-----------------------------------|------------|
| Titulaires | Suppléants | Titulaires | Suppléants |
| 3 | 3 | 3 | 3 |

- **Titulaires :** M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Suppléants :** M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Date de la convocation : 29/10/2025

Etaient présents :

- **Membres titulaires :** M. Guy LOSBAR, Mme Gersiane BONDOT-GALAS
- **Membres suppléants avec voix délibérative :** M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Maryse ETZOL

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement

Nombre de votants : 6 :

5 présents et 1 délégation de vote : Mme Sylvie DAGONIA à Mme Sylvie VANOUKIA

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VANOUKIA

En application de l'article L. 131-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Le cas échéant, il convient d'indiquer si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel. Il vous est proposé la création de deux postes à temps complet relevant de la filière technique :

- Un poste de chargé de mission de la transformation écologique, relevant des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux. Rattaché au Directeur Général des Services, il sera chargé d'assurer les missions de pilotage, d'élaboration, de mise en œuvre et du suivi des stratégies transversales en matière d'adaptation au changement climatique, de transition écologique, énergétique, d'innovation et de résilience des infrastructures dont la gestion des risques.
- Un poste de Responsable des opérateurs du centre de gestion et de surveillance du trafic, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (B). Placé sous l'autorité du Responsable du CSGT, il aura pour missions d'encadrer les opérateurs du CSGT et de coordonner leur activité.

Une mise à jour du tableau des effectifs sera faite en conséquence.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique,
 Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2978 AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
 Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19/12/2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
 Vu la délibération RDG-CS-22-020 du 30 novembre 2022 portant transformations, créations de postes et mise à jour du tableau des effectifs,
 Vu la délibération RDG-CS-25-011 du 06/10/2025 portant créations de postes et mise à jour du tableau des effectifs,
 Vu le budget de Routes de Guadeloupe,
 Sur le rapport du Président,
 Après en avoir délibéré, par
 06 voix POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DECIDE :**Article 1 :** De créer les postes suivants, à temps complet :

- Un poste de chargé de mission de la transformation écologique, relevant des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux (A) ou des ingénieurs en chef territoriaux (A). Rattaché au Directeur Général des Services, il sera chargé d'assurer les missions de pilotage, d'élaboration, de mise en œuvre et du suivi des stratégies transversales en matière d'adaptation au changement climatique, de transition écologique, énergétique, d'innovation et de résilience des infrastructures dont la gestion des risques.
- Un poste de Responsable des opérateurs du centre de gestion et de surveillance du trafic, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (B). Placé sous l'autorité du Responsable du CSGT, il aura pour missions d'encadrer les opérateurs du CSGT et de coordonner leur activité.

Article 2 : De mettre à jour le tableau des effectifs tel que joint en annexe.**Article 3 :** D'inscrire au budget les crédits correspondants.**Article 4 :** Le président, le directeur général des services et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe, affichée et selon les modalités en vigueur. Elle sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou via l'application Télerecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 07/11/2025

La secrétaire de séance



Sylvie VANOUKIA

Le Président de Routes de Guadeloupe

Guy LOSBAR



Publiée le : 17 NOV. 2025